



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-212

PUBLIÉ LE 5 MAI 2021

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination et des affaires parisiennes

75-2021-05-05-00003 - Arrêté préfectoral instituant la commission de contrôle des opérations de vote compétente pour la ville de Paris à l'occasion de l'élection législative partielle de la 15ème circonscription de Paris le 30 mai et 6 juin 2021 (2 pages)

Page 3

75-2021-05-05-00001 - Arrêté préfectoral modificatif répartissant les électeurs de Paris entre les bureaux de vote pour la période comprise entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021 (1 page)

Page 6

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2021-05-05-00003

Arrêté préfectoral instituant la commission de
contrôle des opérations de vote compétente
pour la ville de Paris à l'occasion de l'élection
législative partielle de la 15ème circonscription
de Paris le 30 mai et 6 juin 2021

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
instituant la commission de contrôle des opérations de vote compétente pour la Ville de Paris
à l'occasion de l'élection législative partielle de la 15^{ème} circonscription de Paris,
le 30 mai et 6 juin 2021

Le préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.85-1 et R.93-1 à R.93-3 ;

Vu le décret n° 2021-433 du 13 avril 2021 portant convocation des électeurs pour l'élection de quatre députés à l'Assemblée nationale (3^{ème} circonscription d'Indre-et-Loire, 1^{ère} circonscription de l'Oise, 6^{ème} circonscription du Pas-de-Calais et 15^{ème} circonscription de Paris) ;

Vu la circulaire NOR/INTA/2110728C du 23 avril 2021 relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu l'ordonnance du premier président de la cour d'appel de Paris du 27 avril 2021 portant désignation des présidents et membres composant la commission de contrôle des opérations de vote ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est institué une commission chargée d'assurer le contrôle des opérations électorales qui se dérouleront à Paris le 30 mai et 6 juin 2021, à l'occasion de l'élection législative partielle de la 15^{ème} circonscription de Paris ;

Article 2 : La compétence territoriale de cette commission est fixée dans le 20^{ème} arrondissement et son siège se tiendra dans la mairie du 20^{ème} arrondissement.

Article 3 : La commission prévue pour chaque tour de scrutin visée à l'article 1^{er} du présent arrêté est composée comme suit :

Commission de contrôle des opérations de vote du 1^{er} tour :

Président :

Madame Diane OTSESUI, titulaire ;
Madame Elisabeth VERNET, suppléant.

Membre :

Monsieur Hirbod DEGHANI-AZAR, titulaire ;
Monsieur Benjamin PITCHO, suppléant.

Fonctionnaire désigné par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris :
Madame Christelle TRAQUE, titulaire ;
Madame Michèle MEYER, suppléant.

Commission de contrôle des opérations de vote du 2nd tour :

Président :

Monsieur Olivier LICHY, titulaire ;
Madame Claire DECHELETTE, suppléant.

Membre :

Monsieur Martin PRADEL, titulaire ;
Madame Laurence KRIEFF, suppléant.

Fonctionnaire désigné par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris :

Madame Christelle TRAQUE, titulaire ;
Madame Michèle MEYER, suppléant.

Article 4 : Cette commission pourra s'adjoindre de délégués chargés de la représenter dans les différents bureaux de vote relevant de sa compétence.

Article 5 : La commission susmentionnée sera installée, au plus tard, le mercredi 26 mai 2021.

Article 6 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france), et notifié aux personnes visées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 mai 2021

Le préfet,

**Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,**

SIGNÉ

Marc GUILLAUME

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2021-05-05-00001

Arrêté préfectoral modificatif répartissant les
électeurs de Paris entre les bureaux de vote pour
la période comprise
entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique**

**Arrêté préfectoral modificatif n°
Répartissant les électeurs de Paris entre les bureaux de vote pour la période comprise
entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et, notamment, ses articles L.12 à L.16, R.40, R.129 et R.130 ;

Vu l'article L2511-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2020-08-28-004 du 28 août 2020 répartissant les électeurs de Paris entre les bureaux de vote pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°IDF-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 répartissant les électeurs de Paris entre les bureaux de vote pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 ;

Vu les propositions de la mairie de Paris en date du 17 avril 2021 ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1 : Les annexes de l'arrêté préfectoral n°75-2020-08-28-004 du 28 août 2020 susvisé sont modifiées comme suit :

Pour le 7^{ème} arrondissement de Paris :
le bureau de vote n°3 est déplacé au 33, boulevard des Invalides

Pour le 18^{ème} arrondissement de Paris :
le bureau de vote n°13 est déplacé au 98, boulevard Ney

Le reste demeure sans changement.

Article 2 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la maire de Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv/ile-de-france).

Fait à Paris, le 05 mai 2021

**Le préfet,
La Préfète,
Directrice de Cabinet,
Signé
Magali Charbonneau**